

# ACTION URGENTE

## ARGENTINE. UN TRIBUNAL STATUE EN FAVEUR DE FAMILLES INDIGÈNES

**Un tribunal argentin a ordonné la suspension de toute tentative d'expulsion des membres de la communauté indigène de Quiles, à Colalao del Valle. Cette décision protège quatre familles indigènes qui risquaient sous peu d'être expulsées de force de chez elles, dans la province de Tucumán, dans le nord de l'Argentine.**

Le 5 août 2011, un tribunal civil et commercial provincial a statué que toute tentative d'expulsion des membres de la communauté indigène de Quilmes, à Colalao del Valle, devait cesser tant que les procédures visant à déterminer à qui appartiennent les lieux qu'ils habitent n'auront pas été menées à leur terme. Environ 30 personnes, dont 10 mineurs, vivent actuellement sur quatre hectares de terres dont la propriété est revendiquée à la fois par la communauté et par une entreprise.

Le tribunal a appuyé sa décision sur la loi argentine 26 160, qui établit une interdiction générale d'expulser des communautés indigènes du 23 novembre 2006 au 23 novembre 2013 pendant qu'une enquête à l'échelle nationale est menée pour délimiter les territoires indigènes. C'est la première fois que cette loi est invoquée par un tribunal se prononçant dans le cas de cette communauté.

Ces personnes vivent sous la menace permanente d'une expulsion forcée imminente depuis qu'un juge a rejeté, le 30 mai, la requête déposée par la communauté pour empêcher la mise en application d'une ordonnance d'expulsion émise à l'encontre de ces familles. Des membres de la communauté ont été expulsés le 17 septembre 2009 et le 5 janvier 2010. À chaque fois, ils sont revenus s'installer au même endroit quelques jours plus tard. Des agents de police accompagnés d'un juge local ont essayé de les chasser pour la troisième fois le 29 avril 2011, mais les habitants ont résisté. Plusieurs personnes, dont des policiers, ont été blessées au cours des affrontements.

**Merci à tous pour votre participation. Aucune action complémentaire n'est requise.**

Ceci est la première mise à jour de l'AU 163/11. Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR13/001/2011/fr>

Nom : Communauté indigène de Quilmes

Genre : hommes et femmes

Informations complémentaires sur l'AU 163/11, AMR 13/003/2011, 19 août 2011